Le réseau de déchèteries intercommunales

La RIVED dispose de trois déchèteries accessibles gratuitement à tous les particuliers des dix villes du territoire.
Ce réseau permet de collecter, trier et valoriser de nombreux déchets qui ne peuvent pas être collectés directement en bas de chez vous.

Les déchèteries en bref

L'accès est gratuit et réservé aux seuls habitants des communes de la RIVED (Ablon-sur-seine, Arcueil, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve-le-Roi).

Vous êtes un professionnel ? Vous n'êtes pas autorisé à accéder aux déchèteries de la RIVED.Consultez le site de la Fédération Française du Bâtiment pour trouver votre exutoire : Déchets de chantier du bâtiment : tri des déchets

Horaires d'ouverture :

En semaine (sauf jour de fermeture*) : 14h00 à 19h00

Samedi : 9h30 à 13h et 14h à 19h00

Dimanche : 9h30 à 13h

*Jour de fermeture : Choisy-le-Roi (mercredi), Fresnes/Chevilly-Larue (mardi) et Villeneuve-le-Roi (jeudi)

A noter : l'accès au site est possible jusqu'à 10 minutes avant l'heure de fermeture. Ceci afin de laisser le temps aux usagers de décharger leurs déchets.

1ère visite ? Demandez votre badge.

Vous vous rendez pour la première fois à la déchèterie ?

Pour obtenir votre badge d'accès, présentez-vous à l'agent d'accueil lors de votre premier passage avec les documents suivants : une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois, une copie de la pièce d'identité, afin qu'il crée et vous remette votre badge.

La RIVED vous invite vivement à prendre connaissance des informations ci-dessous. Vous y trouverez les déchets acceptés, les véhicules autorisés et toute information utile au bon déroulement de votre passage dans l'une des déchèteries du réseau.Vous pouvez également joindre le **numéro Vert *(service gratuit) du lundi au vendredi de***

9h à 14h : 0 805 017 026

Organiser votre visite à la déchèterie

Le jour de votre visite :

Rangez vos déchets par catégorie dans votre véhicule afin de faciliter le déchargement à la déchèterie.

Prévoyez vos outils (pelle, balai) pour nettoyer les déchets éventuellement tombés au sol lors de votre déchargement. Le matériel des agents ne peut pas être mis à votre disposition.

Munissez-vous de votre **badge** (accompagné d'une **pièce d'identité** et de la **carte grise du véhicule**).

En cas d'attente, patientez dans votre véhicule.

Conditions d'accès :

- Les usagers doivent présenter leur badge (accompagné d'une pièce d'identité et de la carte grise de leur véhicule).

Attention ! Les véhicules suivants sont interdits sur la déchèterie :

- Hauteur supérieure à 2,5 m
- Poids en charge supérieur à 3,5 tonnes
- Véhicules portant un logo d'entreprise
- Les camions plateau, à hayon ou à benne

Les déchets acceptés sur la déchèterie

L'agent de déchèterie est habilité à refuser tout véhicule ou déchet non conforme au règlement intérieur.

Les déchets acceptés sans limite de passage en respectant les consignes +

- Cartons vidés et pliés
- Ferraille
- Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures en sac de 30 l maximum
- Couettes et oreillers
- Lampes/néons
- Piles
- Cartouches d'encre
- Gros électroménager

- Petits appareils électriques
- Écrans

Les déchets acceptés dans la limite de 15 passages annuels selon des quantités limitées +

- Gravats en sacs à vider dans la benne (2 m^3)
- Plâtre en sacs (2 m^3)
- Déchets verts en sacs à vider dans la benne (2 m^3)
- Mobilier (2 m^3)
- Bois (2 m^3)
- Objets encombrants (2 m^3)
- Polystyrène (2 m^3)
- Huiles moteur (10 l)
- Huiles alimentaires (5 l)
- Batteries (3 unités)
- Pneus déjantés (4 unités/an)
- Déchets dangereux (1 m^3): colles, mastic, peintures, vernis, liquide de refroidissement, pesticides, radiographies... dans des emballages fermés et identifiés.

Demander une dérogation

Pour les demandes de dérogation (passages supplémentaires, se rendre en déchèterie pour le compte de quelqu'un : personne âgée, handicapée, suite à un décès, ...), vous pouvez contacter nos services par mail : decheteries@rived.fr , en précisant votre situation.

Le rôle de l'agent de déchèterie

En entrée de site, l'agent de déchèterie vérifie le badge d'accès et la carte grise du véhicule pour s'assurer que l'apporteur est bien un particulier du territoire. Il vérifie également la quantité et la qualité des déchets apportés afin d'orienter les usagers vers les bennes ou conteneurs appropriés.

Pour assurer au mieux la sécurité des usagers, les agents de déchèterie font appliquer le règlement intérieur qui régit l'utilisation des trois déchèteries du territoire. Il fixe l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements. Il est affiché en déchèteries. Télécharger le sur cette page.

Le recyclage des déchets déposés

Plus les déchets apportés sont bien triés, mieux ils seront recyclés ! En 2017, 70 % des déchets apportés dans les déchèteries de la RIVED ont été recyclés.

Les déchets valorisés sont notamment : les gravats (concassés puis réutilisés en matériaux de construction), le bois et les déchets verts (compostés), la ferraille, le verre et le papier, les cartons...

Concernant les encombrants, ou les déchets non triés (le tout-venant non incinérable), ils sont envoyés vers un centre de tri où des agents s'efforcent de récupérer, manuellement et mécaniquement, la part recyclable. Aujourd'hui environ un tiers de ces déchets est recyclé, mais un meilleur tri en amont pourrait améliorer encore cette performance !

L’évolution du réseau

Ces dernières années, des améliorations ont été apportées sur les déchèteries de la RIVED : numéro vert, installation de portiques, tri du mobilier à Fresnes/Chevilly-Larue et Villeneuve-le-Roi, refondation de tous les panneaux de communication...

Par ailleurs, des travaux sont menés pour améliorer l’accueil sur site et les conditions de travail des agents : renforcement de la sécurité incendie et anti-intrusion, complément de signalisation routière, création de zones de réemploi pour approvisionner la ressourcerie de la RIVED à Orly, remise en peinture. Un maître d’œuvre a été choisi pour accompagner la RIVED dans le suivi de ces travaux, qui ont débuté en 2019.

Plus d’information au numéro Vert ***(service gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 14h : 0 805 017 026***

Affichage des résultats 1 à 3 sur 3 au total.

DÉCHÈTERIE

La Déchèterie de Choisy-le-Roi

133 avenue d’Alfortville
94600 CHOISY-LE-ROI

N°Vert 0805 017 026

DÉCHÈTERIE

La Déchèterie de Fresnes/Chevilly-Larue

Zone Cerisaie Nord, Rue du Stade
94550 CHEVILLY LARUE

N°Vert 0805 017 026

DÉCHÈTERIE

La Déchèterie de Villeneuve-Le-Roi

ZAC des Vœux Saint Georges,
Rue des Vœux Saint Georges
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

N°Vert 0805 017 026

RIVED
1 PLACE LE
CORBUSIER

Service public
pour la valorisation
des déchets

94 310 ORLY

01 58 42 73 60

CONTACTEZ-NOUS